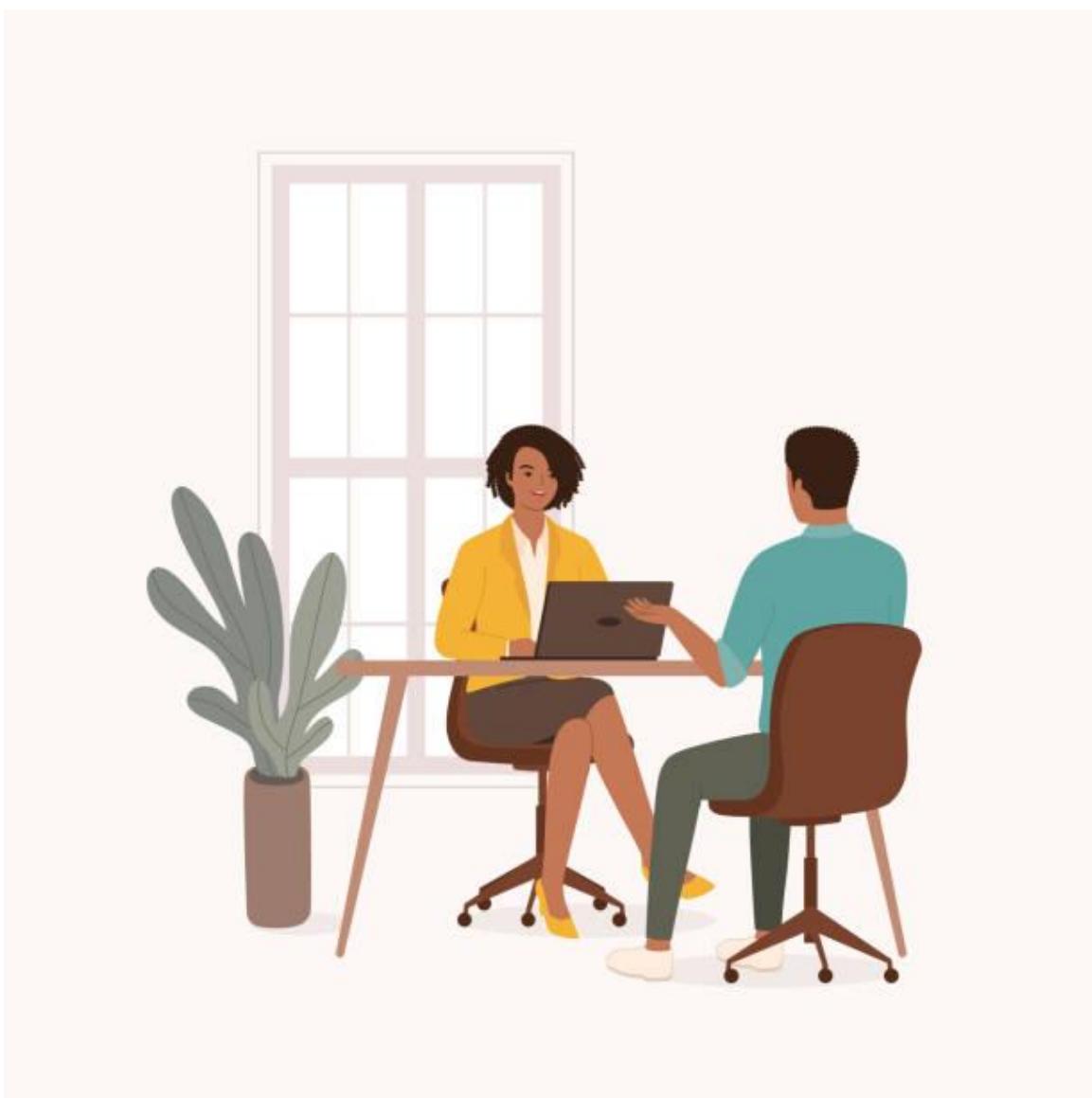


Votre Bilan de Compétences avec BGE



 BGE Provence Alpes Méditerranée Appui aux entrepreneurs	Livret de présentation Bilan de Compétences <hr/> BGE Provence Alpes Méditerranée	LI – F - 176 Version 4 28/08/2025 Page : 2 / 5
--	--	---

Qu'est-ce qu'un Bilan de Compétences ?

(Article L6313-4 du Code du Travail)

Le bilan de compétences est un temps de réflexion et d'analyse guidé permettant de faire le point, « un arrêt sur image » de son parcours professionnel, de vie et de ses activités.

Il permet :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

L'objectif étant de définir, pour le futur, un projet d'évolution professionnelle qui soit cohérent, accessible et projeté sur un plan d'actions.

Conditions de déroulement

(Articles R6313-4 à R6313-8 du Code du Travail)

Le bilan dure au total 24 heures. Il est composé de rendez-vous individuels avec un conseiller (12 heures) et de phases de réflexion et de travail personnel guidé à l'aide de supports proposés (12 heures).

Entretien préalable

Cet entretien, gratuit et sans engagement, et réalisé en amont du bilan, permet :

- au conseiller de présenter BGE Provence Alpes Méditerranée, sa démarche pédagogique et les modalités de financement
- de présenter le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences
- au bénéficiaire de présenter sa situation et ses attentes
- de définir les objectifs du bilan
- d'accompagner à la constitution du dossier de demande de prise en charge financière le cas échéant
- de co-signer le contrat après un éventuel temps de réflexion.

Modalités :

Entretien téléphonique, en visio ou physique d'1 heure maximum non décomptée dans le nombre d'heures du bilan de compétences.

Le bilan de compétences, en application des dispositions des articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail relatifs à l'exécution d'un bilan de compétences, comprend trois phases :



Phase 1 : la phase préliminaire

La phase préliminaire a pour objet :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- de déterminer le format le plus adapté à sa situation et à son besoin
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan
- de valider les objectifs du bilan.

Le conseiller présente :

- Le dispositif bilan de compétences
- Le calendrier du bilan
- Les outils associés.

Une analyse complète de la demande est réalisée :

- Prise de connaissance de la situation personnelle et professionnelle
- Identification des attentes et besoins du bénéficiaire

Modalités :

- Entretien individuel avec le conseiller
- Durée : 2 heures

Phase 2 : la phase d'investigation

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence
- d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Analyse interne

Au cours de la première partie de cette phase, sont analysées avec le conseiller les priorités, les traits de personnalité et les attentes professionnelles

Le bénéficiaire retracera son parcours professionnel afin de faire ressortir :

- ses centres d'intérêts professionnels
- ses sources de motivation
- ses compétences et aptitudes

Cette phase comprendra la restitution des tests et un échange avec le conseiller sur les résultats obtenus.

Cette phase sera terminée avec une synthèse du bilan personnel et professionnel.

Modalités :

- Entretiens individuels avec le conseiller
- Passation de tests
- Réflexion et travaux personnels guidées en inter séances

Analyse externe

L'objectif de cette phase est d'élaborer un projet professionnel en étudiant la faisabilité des pistes envisagées.

 BGE <i>Provence Alpes Méditerranée</i> <i>Appui aux entrepreneurs</i>	Livret de présentation Bilan de Compétences <hr/> BGE Provence Alpes Méditerranée	LI – F - 176 Version 4 28/08/2025 Page : 4 / 5
--	--	---

Le conseiller aide le bénéficiaire à dégager des pistes à explorer et à poser des hypothèses de perspectives d'évolution.

Le bénéficiaire acquiert, lors de cette phase, une méthodologie de collecte d'informations qu'il pourra utiliser pour réaliser des enquêtes métiers relatives à son projet professionnel (compétences nécessaires, contraintes et exigences liées au métier, conditions d'accès...).

Il analysera, avec le conseiller, les informations collectées et élaboreront ensemble un plan d'actions et éventuellement un plan de formation.

Modalités :

- Entretiens individuels avec le conseiller
- Enquêtes métiers
- Recherches sur les métiers et formations envisagées
- Réflexion et travaux personnels guidées en inter séances

Phase 3 : la phase de conclusion

La phase de conclusion permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation des résultats détaillés et la production d'un document de synthèse par le conseiller remis au bénéficiaire.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Pour respecter notre principe de confidentialité, le conseiller proposera la destruction de tous les documents relatifs au bilan.

Un rendez-vous de suivi sera fixé à 6 mois.

Modalités :

- Entretien individuel
- Remise du document de synthèse

Engagements déontologiques et professionnels

Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du Bilan de Compétences et s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions R6313-4 à R6313-8 du code du travail.

Il assure en tous les cas les moyens humains et matériels pour la bonne réalisation de la prestation (matériel opérationnel, ressources documentaires, endroit calme, ponctualité, ...) et s'engage sur la déontologie inhérente à la prestation (respect du consentement, confidentialité, neutralité).

 BGE Provence Alpes Méditerranée Appui aux entrepreneurs	Livret de présentation Bilan de Compétences <hr/> BGE Provence Alpes Méditerranée	LI – F - 176 Version 4 28/08/2025 Page : 5 / 5
--	--	---

Le prestataire s'engage à :

- créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
- respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit du bénéficiaire.
- agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu.

Le bénéficiaire s'engage, dans une obligation de moyens pour la bonne réalisation de la prestation, à :

- respecter les rendez-vous
- réaliser le travail personnel guidé demandé
- signer une feuille d'émargement pour chaque séance réalisée
- remplir et remettre une évaluation de la formation à l'issue de celle-ci
- honorer le rendez-vous de suivi à 6 mois.

Présentation de BGE

BGE Provence Alpes Méditerranée, membre du réseau BGE, Réseau national associatif à but non lucratif, est une association loi 1901 dont le siège social est à Marseille.

BGE PAM s'appuie sur une équipe de 49 salariés qualifiés et expérimentés et un conseil d'administration de 18 bénévoles.

Depuis plus de 40 ans, dans le cadre de leur projet associatif, BGE PAM :

- est au service des créateurs et des repreneurs d'entreprise pour les aider à réussir et développer leurs entreprises.
- intervient dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels et de la mobilité professionnelle auprès de salariés, dirigeants d'entreprise et demandeurs d'emploi.
- réalise des bilans de compétences, accompagne les personnes dans leur gestion de carrière et recherche d'emploi, anime des formations dans le domaine de la création et de la gestion d'entreprise.

Ils nous font confiance

Région Sud PACA, France Travail PACA, AGEFIPH PACA, Fonds Social Européen, Armée de terre.